

EN MANCHETTES

**C'est le temps de demander
ton permis de construction
pour tes travaux de cet été !!**

Information page 6

**« M'sieur le maire, j'ai une
question... »**

Vous avez une question et vous souhaitez
une réponse publique ! Consulter la nouvelle
chronique mensuelle.

Information page 8

TAXES MUNICIPALES 2024

Payable en quatre versements et plusieurs
façons d'acquitter votre compte de taxes et
les droits sur les mutations immobilières.

Information page 8

SPECTACLE

Spectacle Jolene and the Gambler avec
Maxime Landry et Annie Blanchard à l'église
de Saint-Narcisse.

Information page 16

LIGUE VOLLEYBALL DE PLAGE

Tu n'as pas d'équipe ? Il vous manque des joueurs ?
Pas de soucis, on vous jumelle !

Information page 18



ALERTES MUNICIPALES

**Afin d'être informé des nouvelles
importantes et des alertes,
inscrivez-vous sur notre site Web à
l'adresse suivante :
www.saint-narcisse.com**



MOT DU MAIRE



Les élus municipaux et le bien commun.

Actuellement un dossier provoque beaucoup de discussions au sein de la population de Saint-Narcisse et des municipalités environnantes. C'est le projet de TES Canada, un projet de fabrication d'hydrogène vert, présenté à l'automne en grande pompe. Un projet d'investissement privé de 4 milliards de dollars, qui devrait créer 200 emplois. Pour alimenter en énergie une partie de l'usine, on prévoit l'installation d'environ 140 éoliennes qui seront installées sur le territoire de municipalités situées dans la MRC des Chenaux et la MRC de Mékinac, dont Saint-Narcisse. Bien entendu, ce projet pourrait rapporter de belles retombées financières aux municipalités impactées par des éoliennes, mais il n'y a pas seulement que le côté financier à tenir compte.

Ce projet polarise beaucoup au sein de la population. On entend beaucoup les gens qui sont en opposition à ce projet, et ce, pour diverses raisons. Certaines légitimes, certaines qui relèvent de positions plus idéologiques ou sociales. On n'a pas à juger des raisons pour lesquelles certaines personnes s'opposent. On doit en prendre acte.

Dans ce projet, à ce jour, le conseil municipal n'a pas pris de position. Les élus municipaux sont très préoccupés d'obtenir des informations objectives. Nous sommes allés entendre divers groupes qui ont exprimé des craintes quant aux conséquences possibles sur leur santé (bruit, anxiété), sur l'environnement (dégradation du paysage, risques pour la faune, perte de territoire agricole, risque de contamination de la nappe phréatique) ou encore sur leurs préoccupations sociales (privatisation d'Hydro-Québec, doutes quant à l'hydrogène « vert »). Mais contrairement aux gens qui s'opposent au projet, les gens en faveur n'osent pas se prononcer ouvertement.

Il faut savoir que le conseil municipal a un rôle d'encadrement des activités qui se déroulent sur son territoire, mais pas un pouvoir de l'interdire d'emblée. Les municipalités peuvent, par règlement, encadrer les activités qui peuvent se dérouler sur son territoire en dictant des règles à l'intérieur des différentes zones de la municipalité, mais que ces pouvoirs sont aussi limités. Le gouvernement du Québec doit analyser les modifications proposées à savoir si les critères demandés (notamment quant aux distances séparatrices avec les habitations, les installations municipales, les routes, les puits d'eau potable, etc.) sont « raisonnables ».

Bien que ce projet se retrouve régulièrement dans les médias, il faut savoir qu'il n'y aura pas d'implantation d'éoliennes avant 2026 (si le projet en vient à se réaliser). Avant de voir installer une éolienne, l'entreprise devra avoir conclu une entente avec un propriétaire de terrain dans une zone conforme, obtenu un permis municipal, être entendu au bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), obtenu un permis du ministère de l'Environnement et obtenu une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Je veux saluer le travail de vos conseillers et conseillères qui font preuve de jugement, de rigueur et d'analyse dans ce dossier. Nous avons régulièrement de nombreuses discussions sur ce sujet et nous tentons d'obtenir les réponses aux questions légitimes qui sont adressées ou aux craintes qui nous sont nommées. Nous assistons de façon intéressée aux diverses activités d'information. Nous continuerons de rechercher des informations objectives, provenant de sources crédibles, afin de connaître ou de valider tant les points positifs que les éléments de crainte qui nous sont adressés. Mais soyez assurés d'une chose, c'est que l'ensemble du conseil municipal a pour objectif le bien commun de la population. Et nous continuerons d'agir avec transparence face à la population. Les conseillers municipaux, ce sont d'abord des citoyens qui souhaitent le meilleur pour notre communauté.

N'hésitez pas à nous acheminer les questions, craintes ou préoccupations en lien avec ce dossier. Nous comptons obtenir et transmettre les réponses obtenues. C'est un dossier à suivre !

Guy Veillette, maire



Municipalité de Saint-Narcisse
353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, G0X 2Y0

Site internet: www.saint-narcisse.com / Téléphone : 418-328-8645

Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com / Facebook : Municipalité Saint-Narcisse

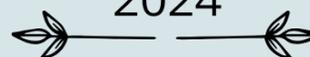
Votre conseil municipal

Guy Veillette, maire

- Catherine Bourget, siège #1
- Nathalie Jacob, siège #2
- Michel Larivière, siège #3
- Jocelyn Cossette, siège #4
- Kim Mongrain, siège #5
- Gilles Gauthier, siège #6

Calendrier des séances ordinaires

2024



- Mardi 9 janvier
- Mardi 6 février
- Mardi 5 mars
- Mardi 2 avril
- Mardi 7 mai
- Mardi 4 juin
- Mardi 2 juillet
- Mardi 13 août
- Mardi 3 septembre
- Mardi 1er octobre
- Mardi 5 novembre
- Mardi 3 décembre

Heures d'ouverture

LUNDI	8 h à midi	12 h 30 à 16 h
MARDI	8 h à midi	12 h 30 à 16 h
MERCREDI	8 h à midi	12 h 30 à 16 h
JEUDI	8 h à midi	12 h 30 à 16 h
VENDREDI	8 h à midi	FERMÉ

Personnel administratif	Personnel travaux publics	Personnel de soutien
Stéphane Bourassa , dir. gén. Johanne Ringuette , dir. gén. adj.	Guy Trépanier , contremaître et resp. de l'entretien mécanique (voirie)	Louise Martineau , responsable de la bibliothèque
Lucie Désaulniers , technicienne administrative	Sylvain Quessy , journalier et opérateur	Yves Brouillette , journalier et espaces verts
Tony Turcotte , inspecteur municipal en bâtiment et environnement (urbanisme)	Marc Lahaie , journalier et opérateur	Pierre Baril , parc et espaces verts
Laëtitia Lefèvre , coordonnatrice aux loisirs	Serge Groleau , journalier et opérateur	Christian Beaudoin , directeur du service incendie

CHANGEMENT D'ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de faire le changement d'adresse auprès de la municipalité. Vous n'avez qu'à télécharger le **formulaire de corrections ou de changement d'adresse** sur le site Internet dans la section Info Citoyen / changement d'adresse et nous le retourner :

Par la poste : 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse (Québec) G0X 2Y0

Par courriel à : municipalite@saint-narcisse.com

Pour information : **418-328-8645 poste 2221**



N'oubliez pas les instances gouvernementales :

<https://www.adresse.gouv.qc.ca/inscrire/FormulaireChangementAdresse.aspx?Etape=0>

<https://www.canada.ca/fr/gouvernement/changement-adresse.html>

Collecte des encombrants

Inscription obligatoire

**** Il y a une collecte le 2^e vendredi de chaque mois.****

**L'inscription est obligatoire 48 heures
précédant la collecte :**



- info@mrcdeschenaux.ca;
- MRC des Chenaux au **819-840-0704** ou
Municipalité de Saint-Narcisse au **418-328-8645**



** TIRAGE AU SORT **

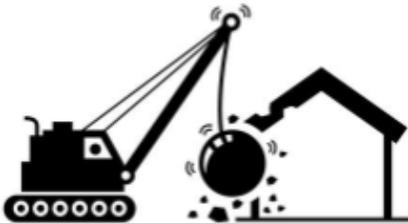
Vous avez besoin d'une salle de réception pour le temps des Fêtes ?

Inscrivez-vous **avant le 1er juin 2024** afin d'être éligible au tirage par journée entre le 20 décembre 2024 et le 1er janvier 2025. Après cette date ce sera premier arrivé, premier servi !

Inscription au bureau municipal par téléphone au **418-328-8645 poste 2221.**



DÉMOLITION DE BÂTIMENT

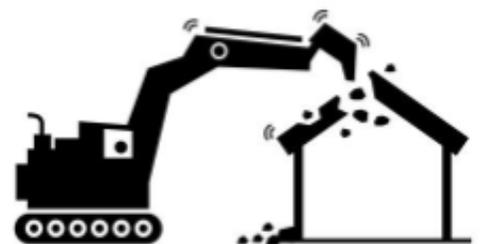


Pour chaque projet nécessitant la démolition d'un bâtiment, une demande d'autorisation doit être faite à l'inspecteur municipal. Cela concerne autant les bâtiments principaux que les bâtiments secondaires (garage, grange, remise, etc.)

Des changements à la loi sur le Patrimoine culturel, qui sont en vigueur depuis mai 2021, font en sorte qu'il est maintenant obligatoire pour la municipalité de faire approuver chaque demande de démolition par le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour des bâtiments qui ont été construits avant 1940.

Des délais pouvant aller jusqu'à 90 jours pour l'approbation des demandes sont à anticiper. Soyez prévoyant et envoyez-nous vos demandes le plus tôt possible pour éviter les retards.

Considérez aussi que quiconque procède ou fait procéder à la démolition d'un immeuble cité conformément à la loi sur le Patrimoine culturel ou dans un site patrimonial sans les autorisations nécessaires, est passible d'une amende d'au moins 10 000 \$ et d'au plus de 250 000 \$. L'amende peut être jusqu'à 1 140 000 \$ dans le cas d'une démolition par une personne morale.



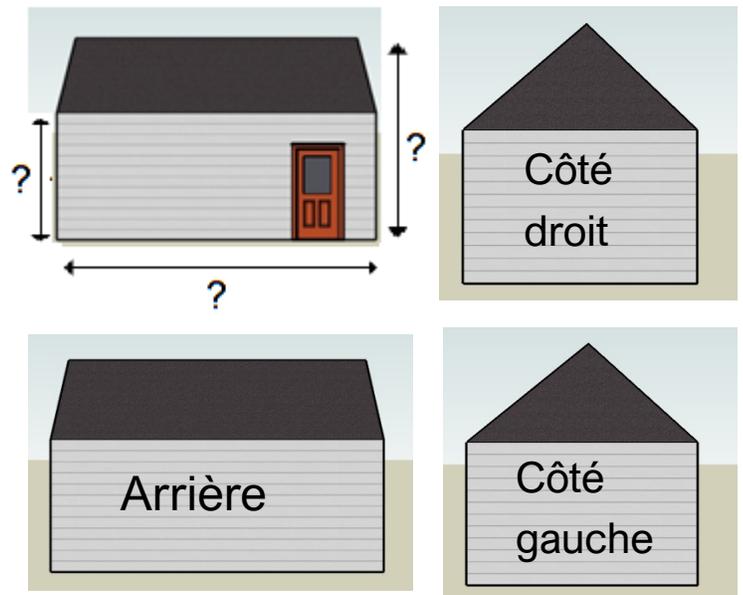
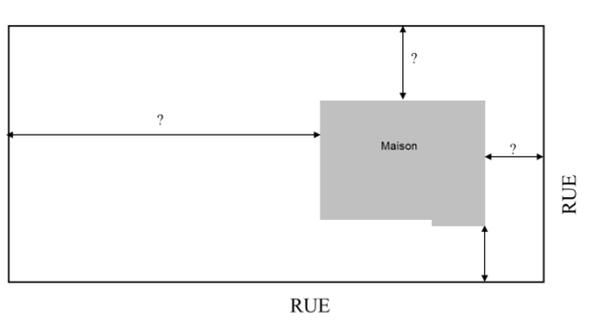
Vous avez besoin d'un permis ou de renseignements concernant des travaux de construction ou rénovation?



Le début de la période de permis arrive à grands pas. N'oubliez pas de remplir votre formulaire de demande de permis et de fournir tous les documents demandés (plan de construction montrant les 4 faces du bâtiment projeté, le plan d'implantation montrant le futur emplacement du bâtiment sur le terrain avec les mesures des différentes marges et distance avec les autres bâtiments aussi. Autres documents au besoin. Voir exemple ici-bas.

N.B. Une fois tous les documents reçus, la municipalité dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

****Toutes les demandes incomplètes ne seront pas traitées.**



Nouvelle association de créée :

L'Association des concepteurs de plans de maison du Québec, l'ACPMQ voit le jour grâce à l'initiative et aux efforts d'un groupe de conceptrices et concepteurs professionnels provenant d'entreprises, cabinets et bureaux de conception de plans de maison de différentes régions du Québec.

Cette association est vouée à sensibiliser, conscientiser, éduquer et protéger les personnes impliquées dans le domaine des plans de maison, en mettant l'accent sur la protection intellectuelle des droits d'auteur.

Vous désirez des informations en matière d'urbanisme et environnement?

Communiquez avec l'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement, monsieur Tony Turcotte. Il se fera un plaisir de vous aider.

Vous pouvez le joindre au bureau municipal les lundis et mardis entre 7 h 30 et 17 h et les mercredis entre 7 h 30 et 10 h 30.

Pour le joindre : Téléphone : 418-328-8645 poste 2224

Courriel : inspecteur@saint-narcisse.com

CHRONIQUES MUNICIPALES



Saviez-vous que le Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, **oblige le propriétaire ou le gardien** d'un chien à l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Pour enregistrer votre chien, vous devez compléter et retourner le formulaire que vous pouvez vous procurer en vous présentant au bureau de la municipalité ou en communiquant avec nous par courriel à :

municipalite@saint-narcisse.com ou par téléphone au **418-328-8645 #2221**.

Vous pouvez également procéder à l'inscription de votre chien sur le site Web à l'onglet « *[Info/Citoyen/formulaire-enregistrement-chien](#)* ». Des frais de 20 \$ annuellement sont exigés.



RÈGLEMENT NUMÉRO : 2020-03-559

Article 13

Le gardien d'un animal a la responsabilité immédiate de :

1. nettoyer tout chemin public, aire de jeux, place publique ou immeuble, y compris le sien, sali par le dépôt de matières fécales laissées par son animal;
2. disposer des dépôts de matières fécales de son animal d'une manière qui respecte les règles de salubrité en la matière. Le gardien de l'animal doit avoir en sa possession l'équipement nécessaire à cette fin. Le présent article ne s'applique pas au gardien d'un chien guide.



FAÇONS D'ACQUITTER VOTRE COMPTE DE TAXES ET LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

- Directement à la réception du bureau municipal - **CARTE DE CRÉDIT NON ACCEPTÉE**;
- Par la poste en joignant le(s) coupon(s) de paiement **non broché** avec votre(vos) chèque(s) à l'adresse indiquée sur votre compte;
- En déposant votre chèque accompagné du coupon de paiement **non broché** dans la boîte bleue située à l'entrée du bureau municipal;
- Dans la majorité des institutions financières, par Internet ou au comptoir de la municipalité;
- Paiement par Internet :

Sélectionnez : Municipalité St-Narcisse (comté de Champlain) - Taxes (QC).

Utilisez les 10 premiers chiffres, suivis de 3 zéros, du matricule apparaissant dans le haut du compte, ex : 1234 56 7891 00 0 (**sans espace**).

Nous vous recommandons de vérifier à nouveau si votre matricule est identique à celui inscrit sur votre compte de taxes, afin de vous assurer que votre paiement parvienne correctement à la municipalité. Dans le doute, vérifiez auprès de votre institution financière.

** Vérifiez les coupons de votre compte pour connaître les échéances.

Contactez-nous pour plus d'informations au numéro 418-328-8645 poste 2221, par courriel à municipalite@saint-narcisse.com ou visitez le site Web au www.saint-narcisse.com.



CHRONIQUE MENSUELLE

"M'sieur le maire, j'ai une question..." 

Question :

Avec la rareté de logements et de maisons, qu'est-ce que la municipalité fait pour répondre à la demande ?

Réponse :

Bonne question ! Toute la région et le Québec connaissent une crise du logement. Dans notre municipalité, on constate rapidement l'absence de logements privés disponibles. Et le nombre de terrains vacants disponibles à être construits diminue grandement. Les démarches qui ont été entreprises auprès de la Commission de protection agricole pour exclure une petite portion du territoire agricole afin de développer un nouveau quartier se sont avérées vaines.

Les solutions proposées par les instances gouvernementales consistent à densifier le périmètre urbain (éviter les terrains non construits dans le village), requalifier certains bâtiments (rénover des maisons et immeubles pour créer de nouveaux logements), favoriser le développement de bâtiments intergénérationnels.

En ce qui a trait au logement « social » ou logement abordable, les démarches pour présenter un dossier se calculent en années et doivent être portées par une organisation accréditée pour la gestion d'un tel dossier. Il existe peut-être des solutions à explorer du côté des coopératives d'habitation pour quelques personnes ou couples qui souhaiteraient partager un immeuble à logements.

Par ailleurs, nous sommes à élaborer un programme en lien avec le développement de l'habitation dans la MRC des Chenaux. Notre municipalité pourrait très bien se qualifier le moment venu ! C'est à suivre !



MAISON DES JEUNES DE SAINT-NARCISSE

HORAIRE

JEUDI

17 h à 21 h

VENDREDI

17 h à 22 h

SAMEDI

12 h à 22 h

*Tu as entre 11 et 17 ans,
on t'attend!*

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



Plus d'infos



CAMP DE JOUR Saint-Narcisse

DE 4 À 12 ANS

DU 25 JUIN AU 16 AOÛT 2024

INSCRIPTION À COMPTER DU
4 MARS... SOYEZ À L'AFFÛT

AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE
HENRI ST-ARNAUD



TOUS LES DÉTAILS SUR LA PAGE FACEBOOK DU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-NARCISSE
ET SUR WWW.SAINT-NARCISSE.COM/LOISIRS-ET-CULTURE/CAMP-DE-JOUR

POUR PLUS D'INFORMATIONS : LOISIRS@SAINT-NARCISSE.COM

 **Loisirs**
Saint-Narcisse

ENERCYCLE - bac brun en hiver

C'est l'hiver ! Il fait froid et ça gèle...Voici quelques trucs pour composter en hiver.

- * Déposez du carton ou un grand papier brun au fond de votre bac.
- * Brassez la matière à l'aide d'un bâton.
- * Placez votre bac au soleil ou dans votre garage si possible.
- * Faire la technique de la lasagne, cela permet d'absorber l'humidité et les liquides et ainsi réduire le risque que ça gèle.

ENERCYCLE

La technique d'une lasagne

pour votre bac brun



Astuces

Au fond, une couche de cartons!

Faites autant d'étages que vous le souhaitez.

Le secret ?

L'**alternance** des couches de matières **sèches** et **humides**.

- Cartons
- Matières humides
- Matières sèches

enercycle.ca/bacbrun

BIBLIOTHÈQUE

BiBli & cie



BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-NARCISSE
Gérard-Desrosiers 418-328-4430



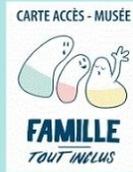
HORAIRE

Mercredi
10 h à 12 h
14 h à 16 h
18 h à 20 h

Chute à livres
ouverte en tout temps
pour faciliter
vos retours de documents.

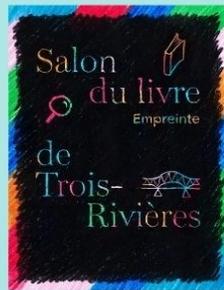
Semaine de la relâche

Trois familles pourront profiter avec leurs enfants des **cartes Accès-Musée**. Les musées offrent plusieurs activités intéressantes pour la relâche. Hâtez-vous de passer le mercredi 6 mars afin d'en obtenir une!



Venez emprunter des livres variés et des **jeux de société** à la bibliothèque selon vos goûts afin de profiter de ce congé en famille!

Le **Salon du Livre de Trois-Rivières** aura lieu du **21 au 24 mars 2024**. Une autre belle occasion de découvrir des trésors (de livres) en famille et entre amis!



Infos services

Merci pour votre participation (jeune et adulte) aux **2 tirages 'Coup de cœur' du mois de février!!** Les 2 gagnant(e)s des cartes cadeaux de la Librairie Poirier sont affichés à notre bibliothèque.

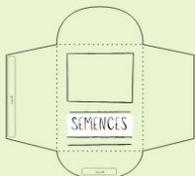


Échange : A partir du 19 mars, les bénévoles se transformeront en abeilles pour recevoir et installer sur les rayons 850 livres intéressants de plus dans notre collection via l'Échange du Réseau CQLM. Venez en grand nombre les découvrir!! Plusieurs "nouveauautés" seront aussi disponibles. Nos bénévoles se feront un plaisir de vous les montrer.



Bibliothèque de semences

Prenez selon vos besoins, partagez vos surplus!



Pour plus de biodiversité dans nos jardins, pour la sécurité alimentaire et pour la cohésion sociale.



Boîte de partage de semences disponible à la bibliothèque sur les heures d'ouvertures

Toute l'équipe des bénévoles (adultes et jeunes)!!

PLAISIRS D'HIVER À SAINT-NARCISSE

PLAISIRS D'HIVER

à Saint-Narcisse

Saint-Narcisse a eu l'immense plaisir d'accueillir plus de 300 personnes à l'occasion de Plaisirs d'hiver qui a eu lieu le 3 février dernier. Nous remercions toutes les familles qui ont profité des joies de s'amuser dehors en hiver !

On vous dit à l'an prochain !



... et tous les bénévoles présents





RELÂCHE

au Parc de la rivière Batiscan



ACCÈS GRATUIT POUR TOUS

- Prêt de raquettes (enfants et adultes) et de Ski-Hok
- Feu de camp
- Gratuité sur le parcours en forêt avec énigmes (géocaching)
- Café/chocolat chaud gratuit
- Après-midi découverte avec notre naturaliste sur place et ses bestioles
- Espace découverte avec la nouvelle maquette interactive
- Espace de jeu extérieur accessible pour les enfants



4 AU 8 MARS 2024



**SECTEUR BARRAGE,
ENTRÉE SAINT-NARCISSE**



INFOS

 418-328-3599 #205

 www.parcbatiscan.ca





ACTIVITÉ DE MARS

Jeudi 21 mars 2024 à midi

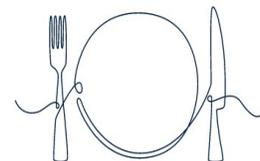
Au centre communautaire

Dîner suivi de jeux

Tarif : 15 \$ / personne

Informations : Solange Boutet, présidente

Téléphone : 418-328-3961



ACTIVITÉ D'AVRIL

Dîner cabane à sucre le 3 avril

Coût : 32 \$ taxes incluses

Informations :

FADOQ de Saint-Narcisse

Solange Boutet, présidente

418-328-3961



130, Route 359
Saint-Narcisse

Conférence



LES 10 MYTHES ENTOURANT LE BAIL EN RÉSIDENCE PRIVÉE POUR AÎNÉS (RPA)

Me Antoine Morneau-Sénéchal

Avocat spécialisé en droit du logement
Enseignant en techniques juridiques
Auteur du livre *Le louage résidentiel*

**Le mardi
12 mars 2024**

**Shawinigan
À 9h30**

Centre communautaire
Odilon-Sauvageau
253, 3e rue de la pointe

**Drummondville
À 14h**

Best Western
Hôtel Universel
915, rue Hains

ACTIVITÉ GRATUITE!

POUR QUI?

- Toute la population
- Groupes et associations de personnes âgées
- Partenaires et organismes

Les places étant limitées, l'inscription est obligatoire.

819 840-0451 | info@caap-mcq.qc.ca

ACTIVITÉ ET SPECTACLE



2 MARS
2024
20 H*

*Ouverture des portes 19 h

ÉGLISE DE
SAINT-
NARCISSE

BILLETS EN VENTE

- Municipalité Saint-Narcisse
- Dépanneur Harnois (Saint-Narcisse)
- Salon Coiffure Libre (Sainte-Geneviève-de-Batiscan)

Prix du billet : 40 \$

BILLETS EN VENTE

www.lepointdevente.com



Offert par :



Avec la participation financière de :



JOSÉ GAUDET

Y'était temps!



EN SPECTACLE PARTOUT AU QUÉBEC
josegaudet.ca



Son premier spectacle en solo !

14 juin 2024

Salle Denis-Dupont
Sainte-Geneviève-de-Batiscan
Billets : LePointdeVente.com

Présenté par :



Culture DES
Chenaux

ASSOCIATIONS

Activités de l'hiver 2024 - AQDR des Chenaux

QUAND?	ACTIVITÉ	ENDROIT	COÛT	RÉSERVATION
Judi 25 janvier 2024, 13h30	Café-rencontre , avec la Maison de Connivence , présentiel et virtuel	Immeuble Multiservice des Chenaux Ou par Zoom	Gratuit	Confirmer sa présence avant le 22 janvier
Vendredi 16 février 2024, 9h00	Déjeuner Rencontre on se réchauffe le coeur	Restaurant le Villageois, Saint-Narcisse	À déterminer	Confirmer sa présence avant le 8 février
Vendredi 15 mars 2024, 13h30	Café rencontre: les aînés et la fiscalité , avec Isabelle Deschênes du CAB des Riverains , présentiel et virtuel	Immeuble Multiservice des Chenaux Ou par Zoom	Gratuit	Confirmer sa présence avant le 8 mars



L'**AQDR des Chenaux** est un organisme dynamique qui porte la voix des personnes retraitées et préretraitées d'aujourd'hui et de demain. Elle défend leurs droits et acquis dans un souci de collaboration avec respect et bienveillance.

Informations et inscriptions : 819-840-3090 * aqdrdc@stgenevieve.ca

SERVICE D'IMPÔT BÉNÉVOLE

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
418-328-8600 POSTE 201

INSCRIPTIONS À PARTIR DU
26 FÉVRIER 2024 SEULEMENT.

PRÉCISIONS:

**OFFERT POUR LES RÉSIDENTS DE ST-NARCISSE, ST-STANISLAS,
ST-MAURICE ET ST-LUC-DE-VINCENNES SEULEMENT.**

**VOUS DEVEZ AVOIR UN REVENU BRUT POUR 2023 NE
DÉPASSANT PAS 35 000\$ POUR UNE PERSONNE SEULE ET
45 000\$ POUR UN COUPLE OU UNE FAMILLE
MONOPARENTALE AVEC UN ENFANT.**



LIGUE DE VOLLEYBALL DE PLAGE

Un soir / semaine pendant 14 semaines

13 mai au 25 août 2024

une pause du 21 au 27 juillet 2024 (construction)

12 semaines régulières et 2 semaines de séries

2 pools de niveaux différents :
débutant et intermédiaire

4x4 mixte - lundi

5x5 mixte - mardi

6x6 mixte - mercredi

parents/enfants 4x4 - vendredi

Intermédiaire / avancé

4x4 féminin ou masculin - jeudi

2x2 féminin ou masculin - jeudi



SABLE DE QUALITÉ A1

AMBIANCE FESTIVE
ET AMICALE

ÉCLAIRAGE

PAS D'ÉQUIPE ?

IL VOUS MANQUE DES JOUEURS?

PAS DE SOUCIS !

ON VOUS JUMELLE !



30 \$/PERS + TX

INFO: VIVIANE.HERVIEUX@TELUS.NET

LOCATION TERRAIN DE JOUR ET FIN DE SEMAINE

ÇA BOUGE
À LA CRÈMERIE !

INSCRIPTION VIA SITE FACEBOOK DE LA CRÈMERIE

Société d'horticulture des Chenaux



Conférence offerte par la Société d'horticulture des Chenaux ayant pour thème : « des vivaces faciles à cultiver ou de la facilité à cultiver des vivaces » avec monsieur Serge Fortier, horticulteur, auteur, conférencier et expert en écologie.

Quand : le 6 mars 2024

Où : salle municipale de Saint-Maurice, 2431 rang Saint-Jean

Heure : de 19 h à 21 h

Au plaisir de vous rencontrer lors de cet événement qui pourrait, sans trop d'efforts, vous aider à améliorer vos aménagements paysagers.



« Nos bénévoles sont le cœur de nos actions »

Services offerts dans les municipalités de Saint-Narcisse, Saint-Maurice, Saint-Stanislas et Saint-Luc-de-Vincennes.

511 rue Massicotte,
Saint-Narcisse, Qc G0X 2Y0
418-328-8600
cab.delamorraine@saint-narcisse.com

**Implications bénévoles pour tous les goûts.
Contactez-nous si vous désirez faire une différence pour votre communauté ou si vous désirez bénéficier de l'un de nos services offerts.**

- Accompagnement transport pour rendez-vous médicaux et sorties essentielles
- Popote roulante chaude offerte deux fois par semaine
- Popote congelée sur commande
- Comptoir alimentaire et dépannages alimentaires
- Comptoir vestimentaire
- SécuriCAB
- Paniers de Noël
- Collations et bonifications de boîtes à lunch
- Lunchs du cœur
- Courrier des enfants
- Impôts
- Ateliers « Muscliez vos méninges »
- Frigos-partage à St-Narcisse et St-Luc-de-Vincennes



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Cette page de calendrier peut être différente de celle publiée dans le calendrier municipal, car elle vient mettre à jour des informations qui ont changé depuis sa publication en janvier dernier. Soyez attentif!					1	2
3	4	5 MUNICIPALITÉ Saint-Narcisse Conseil 19 h 30 ÉTAB salle multi	6 La Bibliothèque VIACTIVE	7	 Journée de la femme 	9 On avance l'heure dans la nuit du
Semaine de relâche scolaire du 4 au 8						
10 +1h	11	12 	13 La Bibliothèque VIACTIVE	14 	15	16
17 JOYEUSE ST-PATRICK	18	19 Arrivée du printemps à 23 h 06 	20 La Bibliothèque VIACTIVE	21	22	23
Semaine québécoise des popotes roulantes du 17 au 23						
24 31	25	26 	27 La Bibliothèque VIACTIVE	28	29* VENDREDI SAINT BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	30



10 h à 12 h / 14 h à 16 h / 18 h à 20



Date de tombée pour recevoir vos informations pour l'INFO MUNICIPAL



Inscription obligatoire à la MRC pour les encombrants **(48 h avant la collecte)**



Viactive 9 h 30 / Salle municipale



Spectacle : JOLENE AND THE GAMBLER à l'Église de Saint-Narcisse



FADOQ
Dîner 12 h / centre communautaire



Collecte des matières compostables



Collecte de la récupération



Collecte des ordures ménagères



JOYEUSES PÂQUES